

Commune de Cernay-la-Ville

Arrêté n°ARR2024_086 modifiant la liste des membres nommés au conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale

La Maire de la Commune de Cernay-la-Ville,

VU les articles L.123-6, R.123-11 et R.123-12 du code de l'action sociale et des familles,

VU la délibération n°DCM2020_020 du 9 juin 2020 portant fixation du nombre de membres au conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS),

VU l'arrêté n°ARR2024_053 du 15 juillet 2020 désignant les membres du conseil d'administration du CCAS,

Considérant la démission de Mme Véronique BOIS en date du 21 juin 2024,

ARRETE

Article 1^{er} : Mme Catherine GUYOT est nommée membre du conseil d'administration du CCAS en remplacement de Mme Véronique BOIS. Les autres membres restent inchangés.

Article 2 : Le mandat des membres ainsi nommés est identique à celui des membres élus par le conseil municipal.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception au représentant de L'Etat.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié et notifié à l'intéressée.

Cernay la ville, le 27 juin 2024.

La Maire
Claire CHERET



Mis en ligne le 28/06/2024 à 12h24

REÇU EN PREFECTURE

le 28/06/2024

Application agréée E-legalite.com

99_AR-078-217801281-20240627-ARR2024_086